

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le 22 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle-DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLORIOT Sylvain- LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre-

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée

Madame GANIEZ Mireille a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT

Monsieur Pierre-Jean FREBY

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 11 octobre 2010.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 23 septembre 2010, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lotissement "Devant le Bois" : autorisation de signature d'une convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique.
- 2) Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport.
- 3) Création d'une maison des associations : avenants au marché : lots n°4,5 & 6-11
- 4) Création d'un réseau d'éclairage public dans le lotissement communal "Devant le Bois.
- 5) Délégations au Maire

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Finances communales : modifications budgétaires- budget assainissement, budget général.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

80-2010- Finances communales : modifications budgétaires- budget assainissement, budget général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2315-Opération 109- Urbanisation Devant le Bois	5 500,00 €			
D 2156- opération 108- Travaux Divers		5 500,00€		
TOTAL		5 500,00€		

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022- Dépenses imprévues	18 100,00€			
D 023- Virement à la section d'investissement		18 100,00€		
TOTAL	18 100,00€	18 100,00€		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021- Virement de la section de fonctionnement				18 100,00€
D 2151- opération 108- Travaux de voirie		18 100,00€		
TOTAL		18 100,00€		18 100,00€

81-2010- Lotissement "Devant le Bois" : autorisation de signature d'une convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique.

Conformément au livre V du Code du Patrimoine et au décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, la parcelle cadastrée section B N° 346 (futur lotissement "Devant le Bois") étant située dans un périmètre susceptible de receler des vestiges archéologiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a prescrit un diagnostic archéologique sur cette parcelle.

Ce diagnostic sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Après réception du rapport de diagnostic, Monsieur le préfet de la Région Lorraine informera la commune des suites données à ce dossier : avis favorable, prescription de fouilles, prescriptions techniques modifiant le projet, classement Monument Historique.

L'INRAP a transmis un projet de convention relative à la réalisation de cette opération archéologique.

La date de début de l'opération est prévue le 01 janvier 2011 au plus tôt.

La réalisation de l'opération sera d'une durée de 5 jours maximum pour s'achever sur le terrain au plus tard le 31 mars 2011.

L'INRAP dispose ensuite d'un délai de deux mois à compter de la fin de l'opération pour remettre son rapport au préfet de région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

82-2010- Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2009.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport joint à la présente délibération

83-2010- Création d'une maison des associations : avenants au marché : lots n°4,5 & 6-11

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°57-2010 du 25/06/2010 relative à l'approbation du projet détaillé de l'opération de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vu d'y créer une maison des associations,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote contre : Monsieur P. SOUHAIT, 1 abstention : Monsieur S. FLORIOT)

- **DECIDE**

-**DE CONCLURE** les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vu d'y créer une maison des associations :

✓ **Lot n°4 : Menuiseries extérieures**

Attributaire : entreprise BLAISON RENOVATION- adresse : 35 rue Abbés Mathis et Marion- 88260 HENNEZEL.

Marché initial du 30/06/2010 - montant : 25 003,80 € HT

Avenant n° 1 - montant de la plus-value : 1 169,00 € HT

Nouveau montant du marché : 26 172,80 € HT

Objet : Modification des profilés de façade, modification des vitrages et profil de tapées isolations.

✓ **Lot n°5 : Menuiseries intérieures**

Attributaire : entreprise LEGROS Sébastien- adresse : 12 la Sybille- 88410 CLAUDON

Marché initial du 30/06/2010 - montant : 9 681,60 € H.T

Avenant n° 1 - montant de la plus-value : 1 948,72 € H.T

Nouveau montant du marché : 11 630,32 € HT

Objet : pose de 131,08 m2 de lambris à peindre de 18 mm d'épaisseur avec laine de verre

✓ **Lot n° 6 : Plâtrerie**

Attributaire : entreprise POULET BATIMENT EURL- adresse : 17 rue du Couvent- 88410 Monthureux sur Saône.

Marché initial du 30/06/2010 - montant : 15 048,04 € H.T

Avenant n° 1 - montant de la moins-value : 1 223,90 € H.T

Nouveau montant du marché : 13 824,14 € H.T

Objet : réduction de la surface de placo-plâtre (74 m2) avec laine de verre 100 mm.

✓ **Lot n° 11 : Peinture & papiers peints**

Attributaire : entreprise THIRION Paul & Fils- adresse : 718 Avenue Gambetta- 88500 MIRECOURT.

Marché initial du 30/06/2010 - montant : 6 334,50 € H.T

Avenant n° 1 - montant de la moins-value : 374,00 € H.T

Nouveau montant du marché : 5 960,00 € H.T

Objet : Changement du type de portes livrées finies et non à peindre.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Création d'un réseau d'éclairage public dans le lotissement communal "Devant le Bois.

La commission "Travaux" souhaite se réunir afin d'étudier le type d'éclairage public le mieux adapté au projet.

A l'unanimité, ce sujet est retiré du présent ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance

84-2010- Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître GINDEIN-MASSEROLI, Notaire à Saint Dié des Vosges, concernant les parcelles cadastrées section AI n° 114 et 116 (bâti et non bâti)- 261, rue du Mervaux et lieu-dit « Mont de Savillon- superficie totale : 448 m2-Prix : 9 200 €- Frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.
- b) D.I.A présentée par Maître GINDEIN-MASSEROLI, Notaire à Saint Dié des Vosges, concernant la parcelle cadastrée section B n° 150 (non bâti)- lieu-dit « Le Mervaux Ouest superficie totale : 411 m2 Prix : 800 €- Frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur

Informations diverses.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à une éventuelle interdiction de circuler pour les camions "Petite rue de la Place".

En effet, le mur de la maison au bas de cette rue, subit d'importantes dégradations dues au passage trop étroit pour les poids lourds.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la première Assemblée Générale de l'Association "Aux Sources du Parc" aura lieu le mardi 09 novembre 2010 à 20h30 à Demangeville (70).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nécessaire a été fait afin que la personne qui divaguait depuis plusieurs semaines, quitte la commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain bulletin communal prend forme. Toute idée peut être communiquée au secrétariat de mairie.

Questions diverses.

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h30.